



AVIS

VILLE D'ARGENTAN

ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL

Le public est informé que par arrêté municipal du maire d'Argentan n° 2022/573 du 3 novembre 2022, il sera procédé à une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural au lieu-dit « La Pucelle ».

Un exemplaire du dossier du projet sera tenu à la disposition du public du :

25 novembre au 9 décembre 2022 inclus.
De 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 du lundi au vendredi.

Les intéressés pourront consigner le cas échéant leurs observations sur le registre mis spécialement à leur disposition en Mairie ou les adresser par écrit : Mairie d'Argentan – Place du Docteur Couinaud – BP 60203 – 61201 Argentan Cedex à Monsieur Didier SOYER désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur qui se tiendra en Mairie, les :

- Vendredi 25 novembre 2022 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 décembre 2022 de 14h30 à 17h30.

pour recevoir les observations du public.

Argentan, le 3 novembre 2022

Frédéric LEVEILLÉ
Maire d'Argentan
Président d'Argentan Intercom
Conseiller départemental de l'Orne

